

L'attraction API

Du 20 au 27 juillet 2024, l'agence de Promotion des Investissements a cristallisé l'attention du public du Salon de l'Action Gouvernemental, par la densité des activités organisées dans son stand.

Il était l'attraction de cette 13^{ème} édition du salon de l'Action Gouvernemental. De bout en bout du rendez-vous de la communication institutionnelle, le stand de l'Agence de Promotion des Investissements a illuminé l'esplanade du palais polyvalent des sports de Yaoundé.

Le thème du SAGO2024 « **Gouvernance et amélioration de vie des citoyens** », a ainsi offert l'heureuse occasion à l'équipe conduite par Monsieur SHINWINSOH BOMA Donatus himself, de présenter au monde, la contribution de l'API au rayonnement international du Cameroun. A ce titre, trois roadshows, pas moins, ont été organisés dans le but de présenter au monde les opportunités uniques et le cadre légal particulièrement attrayant, aménagés par le Président de la République SEM. Paul BIYA pour booster l'investissement privé.

Les opportunités d'investissement au Cameroun

« Le Cameroun est une merveille de la nature qui ne demande qu'à être exploré ». Ces mots du Directeur Général (a.i) de l'Agence de Promotion des Investissements renseignent à suffire sur le potentiel naturel des 475 442 Km² de superficie du triangle national. Le Cameroun dispose en effet d'importants gisements d'or, de diamant, de fer, de bauxite et de toute sorte de terres rares sur chaque mètre carré de son sol. Y rajouter du pétrole, du bois et des terres arables offre une vue partielle des immenses richesses dans lesquelles il faut investir au Cameroun. D'autant plus que des lois, projets et programmes sont mis sur pied par le Gouvernement de la République pour faciliter le processus de création et de développement des entreprises.

Investir n'a jamais été aussi facile

« Il n'a jamais été aussi facile de créer une entreprise au Cameroun que depuis l'adoption de la loi de 2013 sur les incitations à l'investissement privé » difficile de trouver meilleur mots pour illustrer le climat des affaires que ceux-ci utilisés par le DG API au cours d'une conférence en ligne pendant le SAGO2024. La loi de 2013 c'est en effet 05 titres, 07 chapitres 36 articles, 01 amendement et 01 texte d'application, tous dédiés à soutenir les investissements. Le titre III de loi prévoit par exemple que ***« Toute entreprise qui envisage de réaliser des investissements dans les secteurs prioritaires (l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'industrie, l'eau et l'énergie, le logement etc.) peut prétendre selon le cas au bénéfice des exonérations sur la TVA et la taxe foncière, de même que des exonérations du droit de sortie sur les produits manufacturés localement. »***

Take a rendez-vous

Il fallait bien plus que la semaine du Salon de l'Action Gouvernementale pour présenter l'étendue de l'action de l'Agence de Promotion des Investissement. Le SAGO, c'était également l'occasion d'inviter investisseurs et porteurs de projets aux rendez-vous de match-in organisés par l'API dans le but de vulgariser les facilités à l'investissement en vigueur au Cameroun, parce que le Cameroun est une opportunité qu'il faut saisir.